

Compte-rendu de l'AG du 04/04 17H30

Animation et facilitation de l'AG : Jérôme
Secrétaire de séance : Mauranne

ODJ : le salaire à vie et les intermittents.

Il est important de savoir que les cotisations de sécurité sociale sont prises sur la valeur ajoutée des entreprises (leur chiffre d'affaires) et non sur les salaires bruts des personnes ou sur les cotisations patronales. Elles sont actuellement payées en 24h et ne sont pas une solidarité intergénérationnelle.

L'association "Émanciper" qui a animé un atelier à l'espace Malraux cet après-midi, travaille aussi sur des questions de démocratie réelle.

→ Pour eux, il est important de ne pas faire de tri entre des journées productives et moins productives. Tout le monde crée de la valeur économique. C'est pour cela qu'il serait intéressant selon eux d'augmenter les cotisations, car c'est l'argent des entreprises qui est versé à la sécurité sociale (un organisme indépendant de l'État).

- Avec ces cotisations, on pourrait garantir un salaire personnel à vie à chaque personne, afin de rémunérer qui elle est et non uniquement ses actes.
- Ce salaire, calculé avec le contexte actuel, permettrait à toute personne majeure d'avoir 1 700€. Ce salaire augmenterait au fil du temps jusqu'à un salaire maximum de 5 000€. Cela limite la différence des salaires.
- Cela pourrait aider les intermittents du spectacle, mais pas que, car nous pouvons tous être des intermittents du travail.
- L'idée serait de permettre aux personnes une autogestion des entreprises et de pouvoir choisir leurs métiers. Les métiers les plus difficiles physiquement ou dangereux seraient les mieux rémunérés.

Qui divisera cet argent et qui le contera ?

- Les membres de l'association proposent d'utiliser la sécurité sociale telle qu'elle existe mais en étant vigilants au nombre de salariés présents dans les commissions de décisions.
- L'idée pourrait être de rajouter dans les branches de la sécurité sociale, la culture, l'alimentation (les agriculteurs, les paysans) et les médias.

La question de la différence entre le salaire à vie et le revenu universel a été posée.

- Le revenu universel nous rend indépendant de l'emploi, mais il ne change pas le fait que nous devons nous vendre sur le marché de l'emploi si l'on manque d'argent.
- Le salaire à vie peut changer le système actuel. Il permettrait une citoyenneté économique. Il serait peut-être plus facile de mener à bien des projets écologiques, actuellement freinés par les détenteurs de capitaux.
- Une objection soulevée est qu'à la fin du mandat de François Hollande, une étude avait montré que les coûts administratifs de la sécurité sociale étaient élevés.
→ Si l'on prenait l'argent de la sécurité sociale (dont ses coûts de fonctionnement), on pourrait verser 600€ à 800€ à chaque citoyen français.

Une interrogation a été soulevée sur le fait d'augmenter les cotisations des tranches les plus riches de la population, mais cela ne changerait pas le système actuel même si cela pourrait marcher.

Par rapport au revenu universel, un risque serait de ne plus pouvoir négocier son salaire avec les employeurs. Il existe des exemples concrets de salaire personnel à vie :

→ En Bretagne, une réflexion est menée pour salarier les paysans, les AMAPs. Les centres hospitaliers ont été créés avec les cotisations des années 60.

→ Les caractéristiques du statut d'intermittent ont été rappelées en lien avec le salaire personnel à vie et ce qu'il pourrait apporter (rémunération des premières années, protection si l'on n'atteint pas 507 heures de travail déclarées).

→ Il a été rappelé qu'à la décharge du gouvernement, le statut des intermittents a été prolongé durant cette année (blanche) sans justificatifs. Or cette année blanche est bientôt finie. Une discussion s'est engagée sur le fait de montrer que les personnes ne font pas "rien" (il est très difficile de ne vraiment rien faire).

→ En 1946, quand les retraites ont été obtenues, certaines personnes avaient peur d'être payées à ne rien faire. Un programme a été créé pour elles, les "Jours heureux" pour expliquer que le but était de se débarrasser de la précarité. Un mouvement social s'est alors lancé et les cotisations ont été augmentées.

La possibilité de supprimer ou modifier certains métiers pour qu'ils soient plus utiles à la société a été envisagée. Certaines personnes pensent que prêter de l'argent équivaut à prendre un risque et que cela doit donc être rémunéré.

En fait, plus de 90% des français gagnent moins de 1 500€. Mais la minorité qui a beaucoup d'argent et de pouvoir présente un obstacle.

Le régime général de la sécurité sociale (à ne pas confondre avec la sécurité sociale qui existait déjà) a été adopté avec 30% des voix.

La question de commencer avec un changement de la pratique du travail a été abordée :

- Si beaucoup de gens abandonnent leur travail ou travaillent moins, aura t-on assez d'argent pour tout le monde ?
 - Une des retombées éventuelles est la désertion possible. Mais une valorisation des métiers les moins faciles pourrait fonctionner. La sécurité permet aux travailleurs de lancer leurs projets. La démocratie réelle est très importante pour cela.
 - Avec un référendum d'initiative citoyenne (RIC), on pourrait proposer de nouvelles branches de sécurité sociale. A savoir, plus de 80% des français sont en accord avec le RIC. A savoir également, les salaires représentant 700 milliards d'euros, c'est ce que chaque salarié produit en profit.

Comment démocratiser le processus ?

Des ateliers de l'association "Émanciper" ont lieu à l'espace Malraux. Le mouvement "Réseau salariat" tente de rassembler tous les démocrates du pays pour qu'ils s'approprient la constitution et puissent la changer.

La question d'ajouter les RIC et insurrection à la commission revendications a été proposée.

→ Une association se bat depuis 20 ans pour que cela soit possible mais il faut 1,4 millions de signatures pour déclencher un Ric.

Par rapport au dernier référendum (de communauté européenne) qui n'a rien changé, comment le fait-on respecter ?

→ L'outil actuel n'est pas fonctionnel. Il est vu comme important de se passer des parlementaires pour avoir une démocratie directe.

En Suisse, le RIC fonctionne et les citoyens votent très souvent. A Genève, il a été discuté de quoi faire avec l'excédent de la Banque de Suisse, par exemple.

Dernière information : les maires ne sont pas obligés de consulter leurs conseillers municipaux avant de voter pour un candidat aux présidentielles.

**RDV TOUS LES SOIRS 17H30
AG - DÉBAT**